

Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Ce rapport d'activité est établi par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Sommaire

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL	4
1 LA COLLECTE	5
1.1 Définition de la compétence	5
1.2 Les principaux contrats conclus par la Communauté de communes	5
2 LE TRAITEMENT	6
2.1 Définition de la compétence	6
2.2 Les principaux contrats conclus ou repris par la Communauté de communes	6
LES INDICATEURS TECHNIQUES	7
1 Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets	7
1.1 Les communes concernées par la collecte	7
1.2 La population concernée par le service	8
1.3 Les équipements de pré-collecte	8
1.4 La fréquence de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif	11
1.5 Collectes sélectives proposées	17
1.6 Les tonnages	18
1.7 Les déchèteries	22
2 Les indicateurs relatifs au traitement	26
2.1 Localisation des unités de traitement	27
2.2 Parcours et exutoires des déchets	27
2.3 Tonnages traités dans l'année	28
2.4 Le contrôle des rejets et des sous-produits issus de l'incinération.	28
3 Les actions de tri et prévention des déchets du service	Erreur ! Signet non défini.
3.1 Objectifs de sensibilisation	37
3.2 Animations scolaires	37
3.3 Visites du centre de tri	39
3.4 Manifestations	40
3.5 Formations adultes	43
3.6 Accompagnement des campings au tri et au compostage	44
LES INDICATEURS FINANCIERS	46
1.1. Le financement du service	46
1.2. Evolution des tarifs	46
1.3 Le coût du service	50

1.3.1. Montant annuel des dépenses	_____	
• Les charges financières	_____	50
• Les charges d'exploitation :	_____	50
1.3.2. Montant annuel des recettes	_____	52
LES EVENEMENTS PRINCIPAUX AU COURS DE L'ANNEE 2018 ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION	_____	54
LEXIQUE	_____	55

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La compétence relative à la gestion des déchets ménagers a été confiée au Syndicat Mixte de la Région Auray Belz Quiberon par un arrêté Préfectoral en date du 11 avril 1968. Ce syndicat a intégré la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique le 1^{er} janvier 2014 qui a repris cette compétence.

A ce titre, celle-ci exerce la double compétence collecte et traitement. Les communes concernées sont les suivantes :

AURAY – BELZ – BREC'H – CAMORS – CARNAC – CRAC'H – ERDEVEN – ETEL – HOEDIC – HOUAT – LA TRINITE-SUR-MER – LANDAUL – LANDEVANT – LOCMARIAQUER – LOCOAL-MENDON – PLOEMEL – PLOUHARNEL – PLUMERGAT – PLUNERET – PLUVIGNER – QUIBERON – SAINT-PHILIBERT – SAINT-PIERRE QUIBERON – SAINTE-ANNE D'AURAY.



1 LA COLLECTE

1.1 Définition de la compétence

La compétence collecte exercée par la Communauté de communes englobe, conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, l'ensemble des opérations de collecte :

- collecte des ordures ménagères non recyclables,
- collecte sélective du verre,
- collecte sélective des emballages ménagers,
- collecte sélective des papiers.

Cette compétence comprend également les opérations de gestion et d'exploitation des déchèteries.

1.2 Les principaux contrats conclus par la Communauté de communes

Prise d'effet	Date de fin théorique	Titulaire	Prestation
01/12/2012	15/02/2018	Grandjouan	Collecte en points d'apport volontaire des déchets ménagers, du verre, des journaux/revues/magazines et des emballages légers et transport du verre, des journaux/revues/magazines et des emballages légers jusqu'à l'exutoire de la filière de recyclage.
16/02/2018	15/02/2020 (nouveau marché d'une durée de 24 mois à compter du 16/02/2018, notifié le 09/01/2018)	Grandjouan	Collecte en points d'apport volontaire des déchets ménagers, du verre, des journaux/revues/magazines et des emballages légers et transport du verre, des journaux/revues/magazines et des emballages légers jusqu'à l'exutoire de la filière de recyclage, incluant les prestations de lavage.
22/12/2012	31/12/2019 (reconduction deux fois douze mois à compter du 02/01/2018, notifiée le 25/04/2017)	Grandjouan	Collectes résiduelle et sélective des déchets ménagers et assimilés en porte à porte
14/12/2017	13/12/2018	Grandjouan	Transport maritime des déchets produits sur Houat et Hoëdic intégrant une prestation de transport terrestre et de collecte sur Houat.
14/12/2018	31/12/2019	Grandjouan	
01/07/2016	31/12/2018 (reconduit deux fois trois mois à compter du 01/07/2018, notifiée le 08/02/2018)	Grandjouan	Gestion et exploitation des déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon et Sainte-Anne d'Auray, marché intégrant la reprise des cartons.
01/07/2016	31/12/2018 (reconduit deux fois trois mois à compter du 01/07/2018, notifiée le 08/02/2018)	Grandjouan	Gestion et exploitation de la déchèterie de Pluvigner, marché intégrant la reprise des cartons.

2 LE TRAITEMENT

2.1 Définition de la compétence

La compétence traitement des déchets est entendue comme toutes les opérations qui concourent à leur valorisation et en second lieu à leur élimination.

2.2 Les principaux contrats conclus ou repris par la Communauté de communes

Prise d'effet	Date de fin théorique	Titulaire	Prestation
01/07/2016	30/06/2018	SUEZ	Transport et tri des emballages légers issus de la collecte sélective
01/07/2018	30/09/2019	VEOLIA	Transport des emballages légers issus de la collecte sélective et des refus de tri
01/07/2018	31/12/2020	SYSEM	Convention de coopération pour le tri des emballages légers issus de la collecte sélective
01/04/2017	31/03/2018	Celluloses de la Loire	Reprise des papiers issus des apports volontaires en colonnes d'apport volontaire (redevance versée à la Communauté de communes)
01/04/2018	31/03/2019	Celluloses de la Loire	
23/12/2013	31/07/2027	CNIM	Exploitation de l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés de Plouharnel
01/06/2014	31/12/2018 (reconduction pour douze mois à compter du 01/01/2018, notifiée le 13/09/2017)	SECHE	Traitement du tout-venant issu des apports volontaires en déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Ste-Anne d'Auray
01/06/2014	31/12/2018 (reconduction pour douze mois à compter du 01/01/2018, notifiée le 13/09/2017)	GRANDJOUAN	Traitement du bois issu des apports volontaires en déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Ste-Anne d'Auray
01/10/2014	31/12/2020	SAUR	Traitement des déchets verts issus des apports volontaires en déchèteries de Crac'h, Pluvigner et Ste-Anne d'Auray
01/10/2014	31/12/2020	JAN	Traitement des déchets verts issus des apports volontaires en déchèteries de Belz, Carnac et Quiberon
01/11/2017	31/12/2018	Derichebourg AFM Recyclage	Reprise des ferrailles et batteries issues des apports volontaires dans les 6 déchèteries (Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon, Ste-Anne d'Auray et Pluvigner) (redevance versée à la Communauté de communes)

Le verre est collecté dans le cadre du contrat de collecte des points d'apport volontaire, puis vide sur la plateforme de transit de l'usine de Plouharnel.

Le transport et le retraitement du verre sont des opérations directement prises en charge par un prestataire désigné par le repreneur dans le cadre du contrat avec l'éco-organisme CITEO (né de la fusion Eco-Emballages et Eco-Folio).

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1.1 Les communes concernées par la collecte

Au 1^{er} janvier 2018 la collecte des déchets ménagers et assimilés (collecte des ordures ménagères et collecte sélective des emballages légers, du verre et des journaux-revues-magazines) a concerné les communes de :

AURAY – BELZ – BREC'H – CAMORS – CARNAC – CRAC'H – ERDEVEN – ETEL – HOEDIC – HOUAT – LA TRINITE-SUR-MER – LANDAUL – LANDEVANT – LOCMARIAQUER – LOCOAL-MENDON – PLOEMEL – PLOUHARNEL – PLUMERGAT – PLUNERET – PLUVIGNER – QUIBERON – SAINT-PHILIBERT – SAINT-PIERRE QUIBERON – SAINTE-ANNE D'AURAY.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

POPULATION DGF RETENUE

COMMUNES	ANNEE 2017	ANNEE 2018
<i>Auray</i>	14 273	14 675
<i>Belz</i>	4 232	4 313
<i>Brec'h</i>	7 095	7 059
<i>Camors</i>	3 191	3 211
<i>Carnac</i>	10 424	10 934
<i>Crac'h</i>	3 870	3 897
<i>Erdeven</i>	5 348	5 437
<i>Etel</i>	2 941	3 003
<i>Hoëdic</i>	309	297
<i>Houat</i>	439	447
<i>Landaul</i>	2 431	2 447

<i>Landévant</i>	3 727	
<i>La Trinite-sur-Mer</i>	3 442	3 468
<i>Locmariaquer</i>	2 738	2 724
<i>Locoal-Mendon</i>	3 632	3 649
<i>Ploëmel</i>	3 168	3 189
<i>Plouharnel</i>	2 626	2 611
<i>Plumergat</i>	4 081	4 168
<i>Pluneret</i>	5 602	5 665
<i>Pluvigner</i>	7 758	7 783
<i>Quiberon</i>	10 473	10 470
<i>Ste-Anne d'Auray</i>	2 739	2 757
<i>St-Philibert</i>	2 901	2 828
<i>St-Pierre Quiberon</i>	4 486	4 471
<u>TOTAL</u>	111 926	112 762
Variation 2017/2018 : + 0.75 %		

1.2 La population concernée par le service

La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective concernent l'ensemble des 24 communes de la Communauté de communes, soit **112 762 habitants (population DGF 2018 - recensement INSEE 2015)**.

1.3 Les équipements de pré-collecte

- Scénario de collecte :

Sur le continent, le scénario de collecte a été le suivant en 2018 :

- collecte des ordures ménagères en porte à porte (conteneurisation individuelle et quelques bacs collectifs) et sur quelques éco-stations,
- collecte sélective des emballages légers en porte à porte (sacs jaunes ou conteneurisation collective),
- collecte en point d'apport volontaire pour le verre, les papiers, quelques emballages légers.



Sur les îles (Houat et Hoëdic), les déchets sont collectés puis rapatriés sur barge par la société GRANDJOUAN. La prestation comprend le transport maritime, la collecte en bacs 750 L d'ordures ménagères sur les îles, le rapatriement des apports en colonnes des collectes sélectives.

Une fois sur le continent, les OM et les déchets des collectes sélectives sont ensuite acheminés sur le site de Plouharnel ou directement à l'exutoire, pour être éliminés ou valorisés comme les déchets du continent. Les déchets relevant des déchèteries sont acheminés vers les déchèteries les plus proches. Par ailleurs, une collecte du carton a été mise en œuvre sur les deux îles.



- **Le parc de contenants :**

Le parc de conteneurs dont dispose la Communauté de communes est le suivant :

1 – PARC DES BACS



Le parc de bacs sur l'ensemble du territoire est estimé à environ 53 500 contenants.

Pour l'année 2018, la distribution des bacs individuels d'ordures ménagères a été la suivante :

- Bacs 140 L : 681 bacs,
- Bacs 240 L : 194 bacs.

2 – Parc des colonnes d’apport volontaire

2.1 – Parc de colonnes aériennes

Le parc total de colonnes aériennes d’apport volontaire se compose de :

- 633 colonnes à verre,
- 247 colonnes à papiers,
- 48 colonnes d’emballages légers.

Sur les communes continentales du territoire, une campagne de renouvellement du parc des colonnes aériennes a débuté en 2016.

Dans une logique d’optimisation du parc de ses colonnes d’apport volontaire en verre et papiers, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique souhaite pouvoir revoir certaines implantations.

Par ailleurs, certaines colonnes sont situées sur des emplacements dangereux pour la collecte, et mal adaptés pour les usagers lors des dépôts. Des actions sont en cours pour modifier ces points.

2.2 – Parc de colonnes enterrées

Des colonnes enterrées ont été mises en place sur le territoire de la Communauté de communes et sont situées sur les emplacements suivants :

- Auray – quartier du Gumenen : 14 colonnes enterrées (8 colonnes à ordures ménagères, 4 colonnes à emballages, 1 colonne à verre et 1 colonne à papier).
- Camors – bourg : 2 colonnes enterrées à Camors (1 colonne à verre, 1 colonne à papier).
- Carnac – Place Poul Person : 8 colonnes enterrées (2 colonnes à ordures ménagères, 2 colonnes à verre, 2 colonnes à papier, 2 colonnes à emballages).
- Quiberon – place du Varquez et parking du Sémaphore : 8 colonnes enterrées à Quiberon (4 colonnes à ordures ménagères, 2 colonnes à verre, 2 colonnes à emballages).
- Trinité sur Mer : 4 colonnes enterrées (2 colonnes à ordures ménagères, 1 colonne à verre, 1 colonne à papier).

A la demande de la commune, le site de Square Illertissen (Carnac) a été supprimé en mars 2018, il était constitué de 2 colonnes enterrées à ordures ménagères.



Colonnes enterrées, Carnac



Colonnes enterrées, Gumenen à Auray



Colonnes enterrées, Camors



Envoyé en préfecture le 17/07/2019
 Reçu en préfecture le 17/07/2019
 Affiché le
 ID : 056-200043123-20190712-2019DC092-DE

Colonnes enterrées, Quiberon

3 – Sacs jaunes

Parallèlement, les emballages légers sont collectés en porte à porte dans des sacs jaunes (sauf sur les îles).

En 2018, la Communauté de communes a acheté **des sacs jaunes pour 75 132 € TTC.**

A titre indicatif, les achats en sacs jaunes depuis 2010 ont été les suivants (en € TTC) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
69 004 €	94 601 €	92 910 €	49 872 €	86 597 €	103 857 €	56 409 €	100 861 €	75 132 €

Les variations interannuelles tiennent essentiellement aux effets de stocks et de dates de commande et ne reflètent pas l'évolution de la consommation réelle en sacs jaunes. Pour comparer les éléments, le compte se fait sur une période de 2 ou 3 ans.

4 – Parc des composteurs en 2018

En 2018, la Communauté de communes a décidé de poursuivre les opérations de mise à disposition gratuite de composteurs individuels. Le nombre global de composteurs en place sur le territoire s'élève à **16 363 composteurs**, avec 542 composteurs distribués en 2018, comparativement à 698 composteurs distribués en 2017 et 560 composteurs distribués en 2016.

1.4 La fréquence de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

La mise en place de la collecte sélective, ainsi que la conteneurisation individuelle, a permis d'engager une réflexion sur une optimisation et une rationalisation des fréquences de tournées. Le schéma retenu à l'issue de cette démarche a conduit à une diminution de la fréquence des tournées, qui permet une meilleure maîtrise des coûts du service.

Fréquence des collectes en porte à porte en 2018 :

COLLECTE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS A LA TEOM				
Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Auray	C1		C1	
Belz	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Brec'h	C1		C1	
Camors	C1		C1	
Carnac	C1	C2 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Crac'h	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Erdeven	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques			
Etel	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Landaul	C1		C1	
Landévant	C1		C1	
La Trinité sur Mer	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			

COLLECTE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS ASSUJET

Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Locmariaquer	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Locoal-Mendon	C1	C1	C1	
Ploëmel	C1		C1	
Plouharnel	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
Plumergat	C1		C1	
Pluneret	C1		C1	
Pluvigner	C1		C1	
Quiberon	C1	C2 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Saint Philibert	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Saint Pierre Quiberon	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Sainte Anne d'Auray	C1		C1	

COLLECTE DES PROFESSIONNELS SOUMIS A LA REDEVANCE

Commune		Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
		Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Auray	Toute la commune	C2	C3	C1	
	Gros producteurs	C3	C3		
	Etablissements scolaires	C3			
	St Goustan Les Halles	C3	C5		
Belz	C2	C2 jusqu'à mi-septembre C4 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L	
Brec'h	C2		C1		
Camors	C2		C1		
Carnac	C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin C7 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L	
Crac'h	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin	C1	C2 pour les 750 L	
Erdeven	C2	C2 C4 pour les restaurants C6 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L	
Etel	C2	C3	C1	C2 pour les 750 L	
Landaul	C2		C1		
Landévant	C2		C1		
La Trinité-sur-Mer	C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin et les trois premières semaines de septembre C7 juillet et août	C1	C2 pour les 750 L	

COLLECTE DES PROFESSIONNELS SOUMIS A LA REDEVANCE SPECIALE (suite)

Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
<i>Locmariaquer</i>	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin C4 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L
<i>Locoal-Mendon</i>	C2		C1	
<i>Ploëmel</i>	C2	C2 jusqu'à mi-septembre C4 pour les campings	C1	
<i>Plouharnel</i>	C2	C5	C1	C2 pour les 750 L
<i>Plumergat</i>	C1		C1	
<i>Pluneret</i>	C1 C2 pour le collège de Kerfontaine		C1	
<i>Pluvigner</i>	C2		C1	
<i>Quiberon</i>	C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin C7 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Philibert</i>	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Pierre Quiberon</i>	C2	C6	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Anne d'Auray</i>	C2		C1	

COLLECTE DES POINTS DE REGROUPEMENTS (Eco-stations)

Commune	Ordures Ménagères et Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août
<i>Carnac</i>	C2	C7 y compris les trois premières semaines de septembre
<i>Erdeven</i>	C2	C6 y compris les deux premières semaines de septembre
<i>Etel</i>	C2	C4
<i>La Trinité-sur-Mer</i>	C2	C7 y compris les deux premières semaines de septembre
<i>Locmariaquer</i>	C2	C4
<i>Quiberon</i>	C2	C7 y compris les trois premières semaines de septembre
<i>St- Philibert</i>	C2	C3

COLLECTE DE HOUAT & HOËDIC

Ordures Ménagères et Collecte Sélective et autres déchets relevant des déchèteries						
janvier février mars	avril mai juin	du 1 ^{er} Juillet au 15 juillet	du 16 juillet au 20 août	du 21 août au 31 août	septembre	octobre novembre décembre
C1	C2	C3	C4	C3	C2	C1

Légende :

TABLEAU DE FREQUENCE DE LA COLLECTE	
C1	Collecte 1 fois par semaine
C2	Collecte 2 fois par semaine
C3	Collecte 3 fois par semaine
C4	Collecte 4 fois par semaine
C5	Collecte 5 fois par semaine
C6	Collecte 6 fois par semaine
C7	Collecte 7 fois par semaine

1.5 Collectes sélectives proposées

La Communauté de communes opère la collecte sélective en tri-flux :

1^{er} flux : le verre, en apport volontaire sur toutes les communes,

2^{ème} flux : les journaux-revues-magazines, en apport volontaire sur toutes les communes,

3^{ème} flux : les emballages légers ménagers (flaconnages plastiques, emballages en carton, acier, aluminium), en apport volontaire, en éco-stations ou en porte à porte sur l'ensemble des communes.

Le mode de collecte sélective des déchets à recycler est le suivant :

- 1) **Verre** : colonnes 2 à 4 m³ en point d'apport volontaire
- 2) **Papiers** : colonnes 4 m³ en point d'apport volontaire
- 3) **Emballages légers (flaconnages plastiques, emballages en carton, acier, aluminium)** : sacs plastiques jaunes collectés en porte à porte, bacs jaunes d'une contenance de 340-360 litres et 750 litres pour les résidences, ainsi que des colonnes d'apport volontaire (2 m³ et 4 m³) en déchèteries et dans quelques points d'apport volontaire (56 colonnes réparties sur les îles et sur quelques communes continentales).

1.6 Les tonnages

Les tonnages des ordures ménagères, du verre, des papiers et des emballages collectés au cours de l'année 2018 sur les différentes communes de la Communauté de communes sont les suivants :

PAPIERS

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2018	Janvier	185.74	161.23
	Février	137.68	
	Mars	150.48	
	Avril	166.72	
	Mai	172.24	
	Juin	142.38	
	Juillet	166.86	
	Août	170.78	
	Septembre	160.24	
	Octobre	194.00	
	Novembre	137.02	
	Décembre	150.66	
Total	1 934.80		

VERRE

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2018	Janvier	453.10	531.99
	Février	333.30	
	Mars	407.90	
	Avril	531.26	
	Mai	642.72	
	Juin	483.30	
	Juillet	737.94	
	Août	989.86	
	Septembre	538.32	
	Octobre	444.24	
	Novembre	450.92	
	Décembre	371.02	
Total	6 383.88		

EMBALLAGES LEGERS

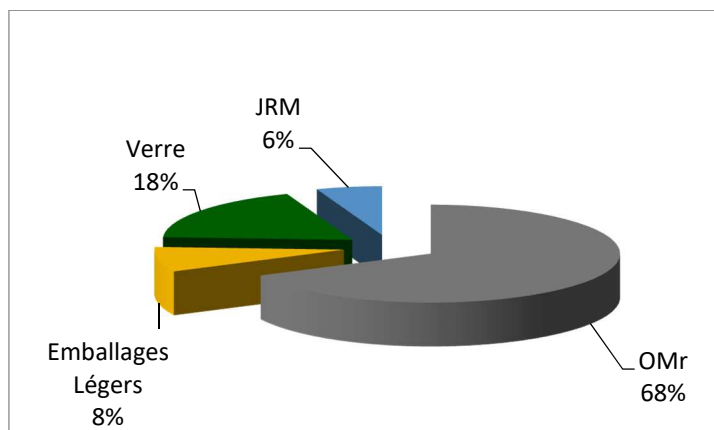
ORD

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2018	Janvier	207.54	236.01
	Février	164.37	
	Mars	203.32	
	Avril	202.23	
	Mai	247.94	
	Juin	244.94	
	Juillet	319.92	
	Août	380.42	
	Septembre	247.62	
	Octobre	203.34	
	Novembre	198.26	
	Décembre	212.26	
Total	2 832.16		

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2018	Janvier	1 768.86	1 944.43
	Février	1 391.18	
	Mars	1 530.80	
	Avril	1 831.95	
	Mai	2 171.70	
	Juin	1 865.08	
	Juillet	2 630.84	
	Août	3 306.10	
	Septembre	1 871.27	
	Octobre	1 780.30	
	Novembre	1 581.78	
	Décembre	1 603.30	
Total	23 333.19		

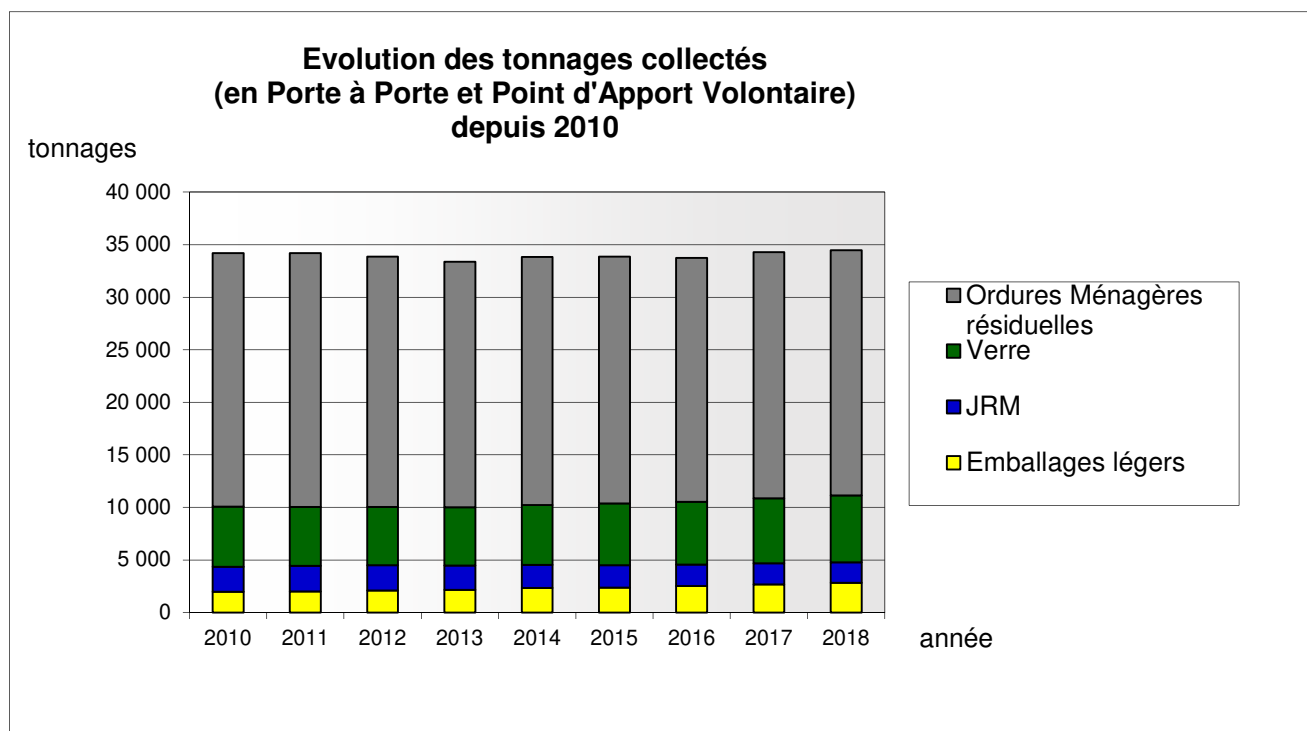
En 2018, le taux de refus de tri sur les emballages légers a été de 16%. Les refus de tri sont les éléments retrouvés dans les sacs et bacs jaunes et ne répondant pas aux consignes de tri (textiles, plastiques non recyclables, déchets fermentescibles, verre, etc.).

Répartition des tonnages de déchets collectés (en Porte à Porte et Point d'Apport Volontaire) en 2018



Evolution des tonnages collectés depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
Papiers	2 395	2 430	2 391	2 291	2 174	2 124	2 036	2008	1 935	-3.6%
Emballages légers	1 965	2 007	2 094	2 165	2 343	2 373	2 522	2674	2 832	+5.9%
Verre	5 714	5 595	5 567	5 561	5 699	5 868	5 978	6172	6 384	+3.4%
Ordures Ménagères résiduelles	24 135	24 173	23 798	23 360	23 605	23 508	23 199	23 421	23 333	-0.4%



Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées au cours de l'année 2018

Afin d'optimiser les circuits de collecte, les limites communales ont été supprimées en 2012. Les tonnages collectés ne concernent plus une seule commune mais un secteur regroupant plusieurs communes. Les tonnages collectés ne peuvent donc plus être inscrits commune par commune, mais globalement sur le territoire.

Le tonnage global d'ordures ménagères résiduelles collectées en **2018** sur le territoire de la Communauté de communes est de **23 333 tonnes**, soit une baisse de 88 tonnes par rapport à 2017.

➤ Autres apports d'ordures ménagères :

Il s'agit des déchets de propreté, apportés directement par les communes sur l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Plouharnel. Ce sont les dépôts sauvages, les sacs vacances propres, les déchets de marché, etc.

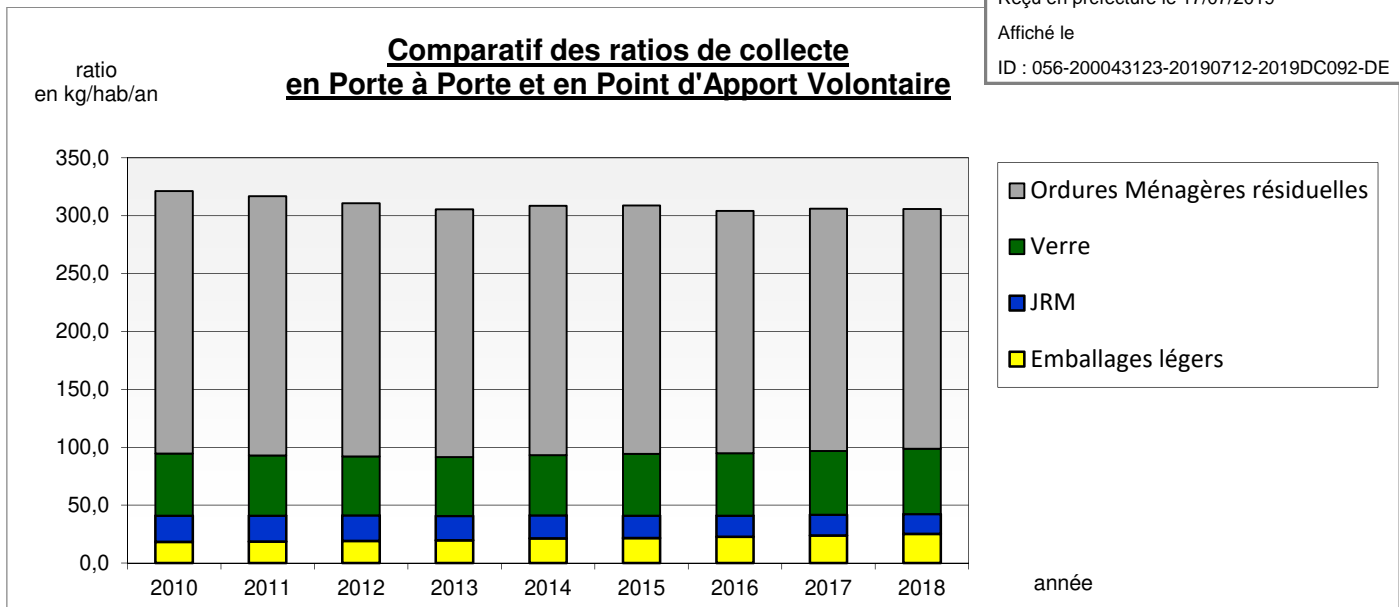
Les tonnages relatifs à ces déchets ont été les suivants :

année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
tonnages	340	459	480	513	530	484	607	590	614	+ 4,07 %

➤ EVOLUTION DU RATIO DE COLLECTE

Ratios en kg/hab*/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution en % 2017-2018
Emballages	18,5	18,6	19,2	19,8	21,4	21,6	22,8	23,9	25,1	+ 5.1 %
Papiers	22,5	22,5	22,0	20,97	19,8	19,4	18,4	17,9	17,2	- 4.3 %
Verre	53,7	51,8	51,1	50,9	52,0	53,5	53,9	55,1	56,6	+ 2.7 %
Total collecte sélective	94,7	92,9	92,3	91,7	93,3	94,5	95,1	97,0	98,9	+ 2.0 %
OMr	226,8	224,0	218,5	213,9	215,5	214,3	209,3	209,3	206,9	- 1.1 %
Total collecte	321,5	316,9	310,8	305,6	308,8	308,7	304,4	306,3	305,8	- 0.1 %

* la population prise en compte est la population DGF



1.7 Les déchèteries

Ce sont des lieux ouverts au public, particuliers et professionnels (sous certaines conditions), pour le dépôt des déchets qui, du fait de leur encombrement ou de leur nature, ne sont pas pris en charge dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.

Stockés sur les sites déclarés et contrôlés, ces déchets sont ensuite valorisés par des filières adaptées ou éliminés en installation de stockage.

Six déchèteries sont implantées sur le territoire de la Communauté de communes de sorte qu'elles ne soient pas éloignées de plus de quinze minutes des habitations. Les déchèteries sont situées sur Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Ste-Anne d'Auray.

Le récépissé de déclaration contrôlée et d'enregistrement de ces équipements fixe les conditions d'exploitation et identifie les produits qui y sont admis.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'exploitation de l'ensemble des déchèteries du territoire est assurée par la société Grandjouan.

Pour les déchèteries de la Communauté de communes, les produits admis sont les suivants :

- Tout venant - gravats - déchets verts – ferraille et batteries - carton - bois
- DDS (*Déchets Diffus Spécifiques* tels que : peintures, colle, vernis, solvants, huile en bidons, détergents, produits d'entretien, insecticides, pesticides, acides, produits de laboratoire, aérosols, carburants, huile végétale en fût ...)
- DEEE (*Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques* tels que : les gros électroménagers froid (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...), les gros électroménagers hors froid (lave-linge, lave-vaisselle, les fours...), les écrans (télévisions, écrans d'ordinateur...) ainsi que les petits appareils électroménagers (aspirateurs, grille-pains, sèche-cheveux, four micro-ondes...))
- Pneus de véhicules légers, non jantés, (uniquement sur Crac'h et Belz)

En 2015 et 2016, des bennes Eco-Mobilier ont été déployées sur les déchèteries. Ce déploiement a également été effectué à la déchèterie de Pluvigner. Ces bennes permettent de collecter et valoriser les déchets d'équipements et d'ameublement.

En 2018, les horaires d'ouverture au public étaient les suivants :

	<u>Période</u>	<u>Horaires</u>	<u>Jours de fermeture</u>
Belz (Kerdonnerch) ☎ 02 97 55 37 82	Toute l'année	9h-18h	Fermée le dimanche
Carnac (Z.A. de Montauban) ☎ 02 97 52 91 48	Du 01/10 au 31/03	9h-12h 14h-17h30	Fermée le mardi et le dimanche
	Du 01/04 au 30/09	8h30-12h 13h30-18h	Fermée le dimanche (<i>sauf les dimanches de juillet et d'août durant lesquels elle est ouverte de 9h à 12h</i>)
Crac'h (Le Sclégen) ☎ 02 97 50 75 33	Toute l'année	9h-18h	Fermée le dimanche
Pluvigner (Bréventec) ☎ 02 97 24 99 22	Toute l'année	8h30-12h 14h-18h30	Fermée le jeudi et le dimanche
Quiberon (Le Manio) ☎ 02 97 30 50 70	Du 01/10 au 30/04	8h-12h 15h-18h	Fermée le dimanche
	Du 01/05 au 30/09	8h-12h 14h-18h	Fermée le dimanche (<i>sauf les dimanches de juillet et d'août durant lesquels elle est ouverte de 9h à 12h</i>)
Sainte-Anne d'Auray (Lescrezan) ☎ 02 97 57 61 98	Toute l'année	9h-12h 13h30-17h30	Fermée le mardi et dimanche

Les horaires et jours d'ouverture sont harmonisés sur tous les sites au 1^{er} janvier 2019.

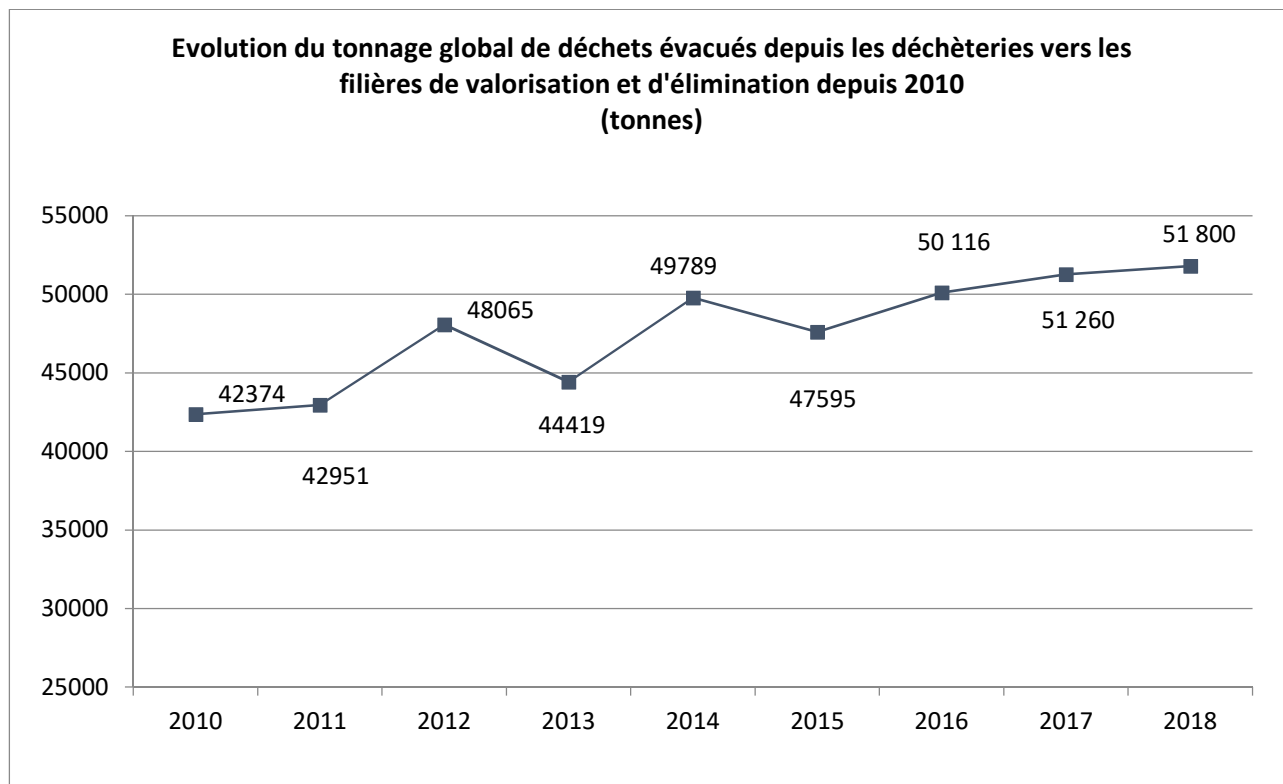
Tonnages annuels des différents déchets évacués des déchèteries

	Déchets Verts	Bois	Carton	Ferraille + batteries	D3E	DEA	DDS	Pneus	Divers**	Gravats	Tout Venant	TOTAL tonnages
Total 2018	18 366,2	2 517,3	1 764,2	1 334,6	876,9	1026,8	292,7	34,4	8,3	14 305,7	11 272,7	51 800,0
Ratio kg/hab/an*	162,9	22,3	15,6	11,8	7,8	9,1	2,6	0,3	0,1	126,9	100,0	459,4
Evolution 2017/2018	1,9%	10,8%	6,7%	5,3%	-10,3%	12,8%	17,6%	6,8%	-26,5%	-4,8%	4,0%	1,1%
Total 2017	18 022,2	2 271,8	1 652,7	1 267,4	978,0	910,3	248,8	32,2	11,3	15 027,2	10 838,9	51 260,0
Total 2016	17 195,2	3 375,7	1 503,1	1 348,6	964,1	629,0	254,8			15250,2	9 594,9	50 115,7
Total 2015	17 473,5	3 303,4	1 422,7	1 075,7	612,0	209,5	224,9			14 010,4	9 262,9	47 595,0
Total 2014	17 431,1	3 081,4	1 295,4	831,4	556,6		181,5			12 815,5	13 595,2***	49 788,2
Total 2013	16 749,8	2 507,7	1 361,4	883,5	470,2		185,7			13 303,6	8 957,3	44 419,2
Total 2012	17 787,1	3 074,9	1 402,7	866,5	412,0		173,1			15 875,2	8 473,5	48 065,0
Total 2011	15 728,4	2 893,0	1 356,1	646,5	440,3		158,2			13 465,3	8 262,7	42 950,5
Total 2010	16 702,5	2 312,7	1 293,0	360,4	333,2		124,1			12 973,0	8 275,4	42 374,3

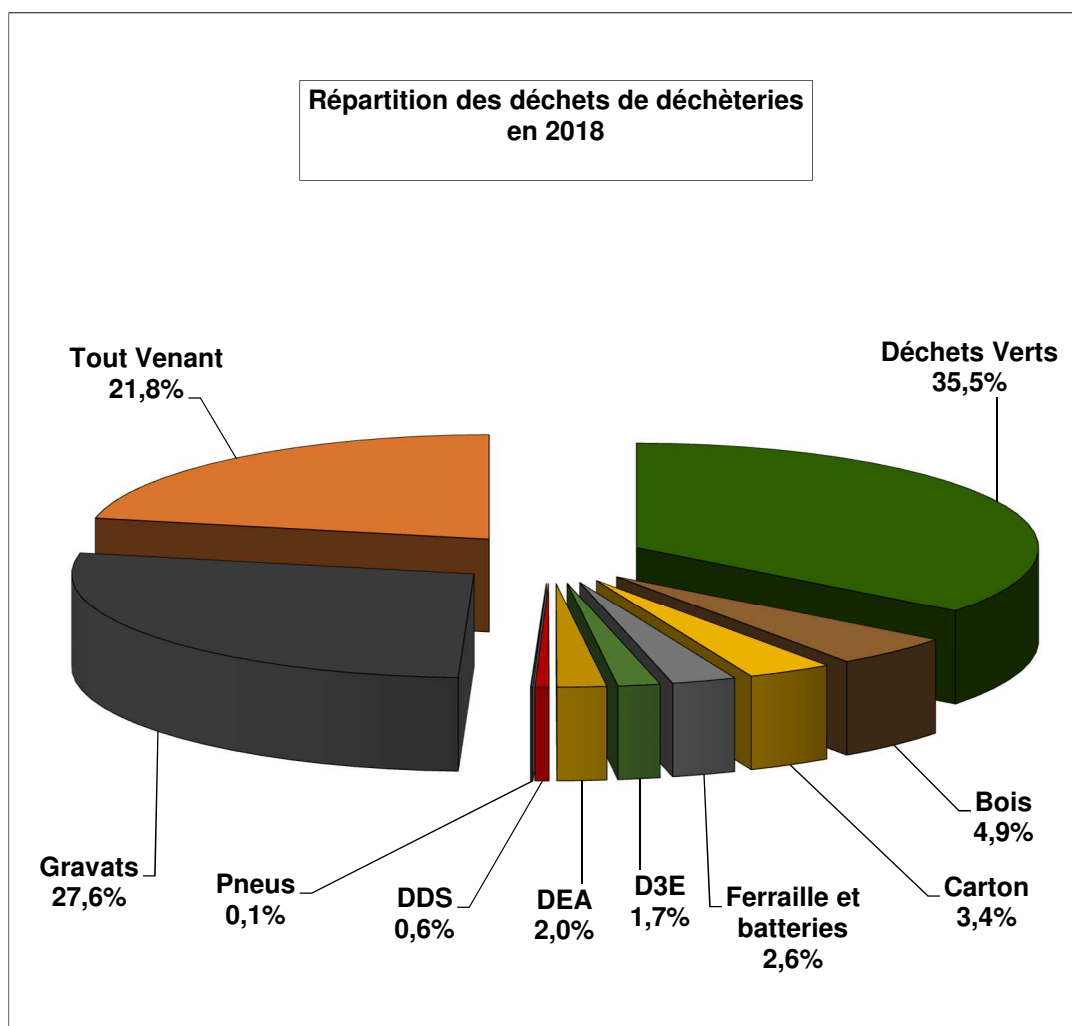
* ratio calculé sur la pop. DGF

** La colonne « Divers » correspond aux tonnages de piles, lampes,

***Le tonnage Tout-Venant 2014 est supérieur aux années précédentes (environ 5 000 T), ce tonnage supplémentaire est lié aux travaux sur les déchèteries.



La tendance à la hausse des tonnages globaux sur les déchèteries nécessiter notamment sur les gravats et le tout-venant.



2 Les indicateurs relatifs au traitement

Le traitement des ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de communes (collecte et déchèteries) se répartit de la manière suivante en 2018 :

EVOLUTION DE LA PART DES DIFFERENTS TYPES DE FILIERES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

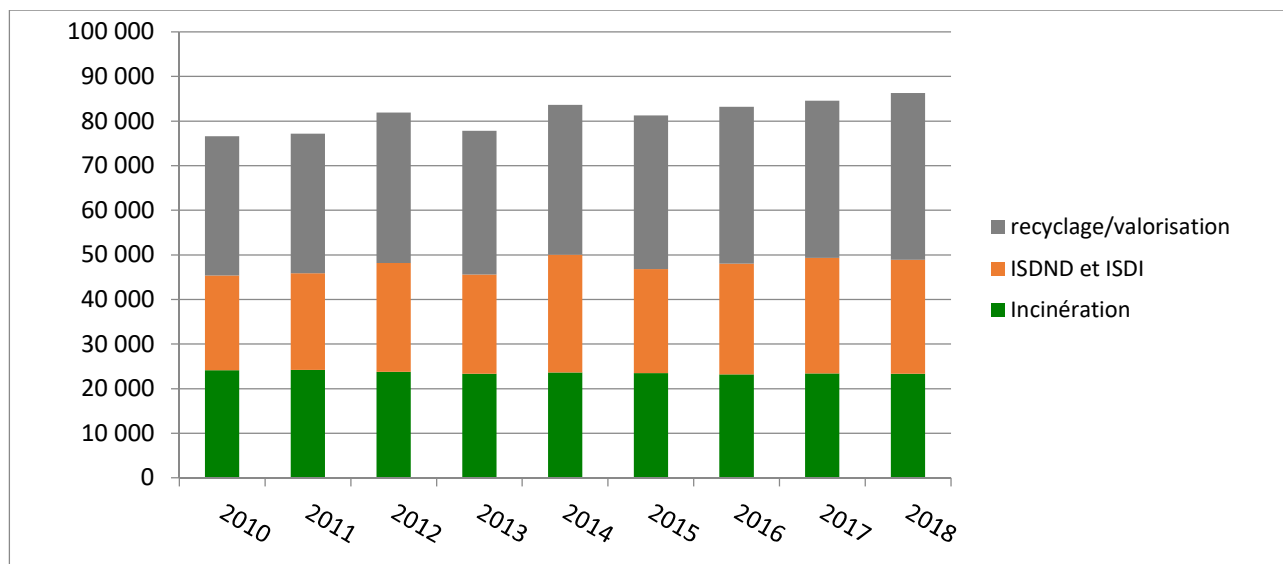
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Incineration ⁽¹⁾	24 135	24 173	23 798	23 360	23 605	23 508	23 199	23 421	23 333
ISDI et ISDND⁽²⁾	21 248	21 728	24 349	22 261	26 411	23 273	24 845	25 866	25 578
Recyclage / valorisation⁽³⁾	31 200	31 254	33 768	32 175	33 594	34 478	35 178	35 338	37 372
Total	76 583	77 155	81 915	77 796	83 610	81 259	83 222	84 625	86 283

⁽¹⁾ : Ordures ménagères

⁽²⁾ : Gravats et tout-venant des déchèteries

⁽³⁾ : Collecte sélective (verre, papiers, emballages légers) et recyclables des déchèteries (ferrailles, batteries, déchets verts, bois, cartons, Déchets Diffus Spécifiques, D3E)

EVOLUTION DE LA PART DES DIFFERENTS TYPES DE FILIERES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

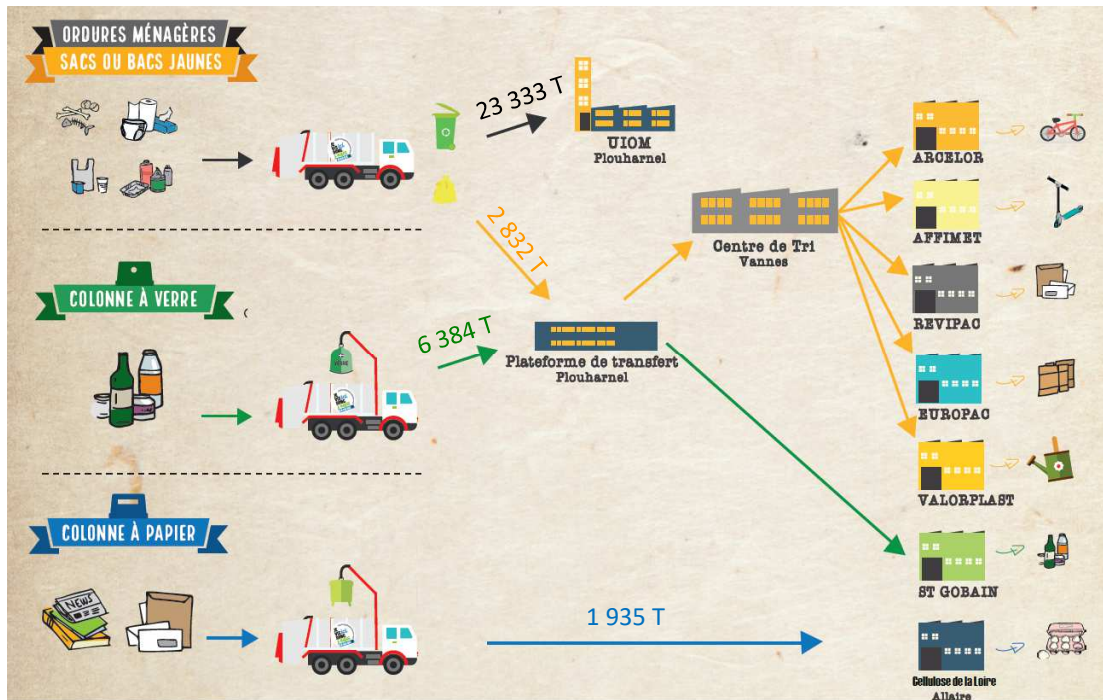


2.1 Localisation des unités de traitement

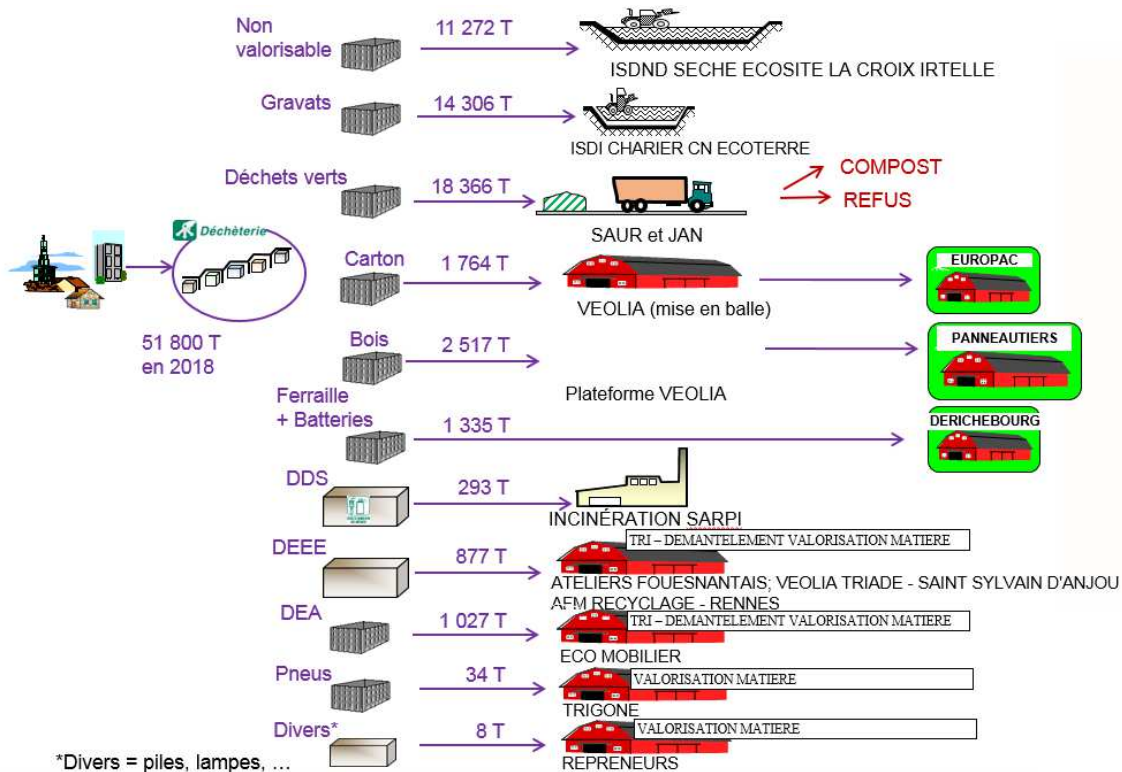
- Ordures ménagères incinérées : UIOM de Plouharnel (Morbihan)
- Tout-venant issu des déchèteries : ISDND de La Croix Irteille - Séché à la Vraie Croix (Morbihan)
- Gravats : ISDI de Charier CM à Theix (Morbihan).

2.2 Parcours et exutoires des déchets

- Les déchets collectés en Porte à Porte et en Points d'Apport Volontaire



- Les déchets collectés en Déchèteries



2.3 Tonnages traités dans l'année

En 2018, **26 515 tonnes** ont été incinérées à l'usine de Plouharnel dont **23 333 tonnes** d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de communes.

En 2018, les quantités de résidus d'exploitation ont été :

- 5 397 T de mâchefers, soit 205.9 kg de mâchefers/T de déchets incinérés,
- 383 T de ferrailles, soit 16,2 kg de ferrailles/T de déchets incinérés,
- 726 T de REFIOM, soit 27,6 kg de REFIOM/T de déchets incinérés.

Le nombre d'heures théoriques de disponibilité des installations d'incinération est de 8 760 heures par an. Le taux de charge de l'usine a été de 85.01 % avec **7 447 heures** de marche dans l'année (taux de charge de 92.45 % en 2017).

L'installation dispose des principaux équipements suivants :

- deux fosses de réception des déchets d'une capacité totale de 700 m³,
- deux grappins de 4 tonnes,
- un four de 4,2 tonnes heure,
- un traitement des fumées comprenant deux tours de refroidissement des gaz, un réacteur à chaux, une injection de charbon actif et un filtre à manches.

Pour écrêter les pointes estivales et gérer les déchets pendant les arrêts techniques programmés, le site est équipé d'une presse à balles de 10 tonnes par heure. Les balles formées sont stockées sur site avant d'être incinérées au cours de l'année.

Les principaux éléments à retenir sur l'année 2018 :

- incinération de déchets extérieurs à la Communauté de communes mais en provenance du Morbihan,
- bonne disponibilité du four (85.01%),
- retournement du plan de grille,
- réfection du réfractaire du four,
- travaux d'entretien des tours de refroidissement,
- chaudronnerie et calorifugeage,
- remplacement de la borne et du logiciel du pont bascule.

2.4 Le contrôle des rejets et des sous-produits issus de l'incinération.

Les valeurs limites des rejets sont déterminées par un arrêté ministériel en date du 20 septembre 2002 (modifié par l'arrêté du 03 août 2010).

- **Rejets gazeux à l'atmosphère**

Les rejets sont contrôlés en continu, à l'exception des paramètres dioxines et furannes, les mesures relevées sont transmises mensuellement à l'inspection des installations classées.

S'agissant des dioxines et des furanes, outre l'obligation de les mesurer en semi-continu depuis juillet 2014, celles-ci font l'objet d'un contrôle deux fois par an (arrêté ministériel du 20 septembre 2002).

De surcroît, l'ensemble des paramètres fait l'objet de deux analyses de concentrations par an, confiées à un organisme agréé.

Enfin, l'arrêté du 20 septembre 2002 impose aux exploitants de réaliser une campagne annuelle d'analyses de l'état de l'environnement de l'installation (analyses des métaux, des dioxines et furannes et des PCB-DL dans les sols, les lichens et les laits). Ces analyses annuelles sont assurées par la société Aair Lichens

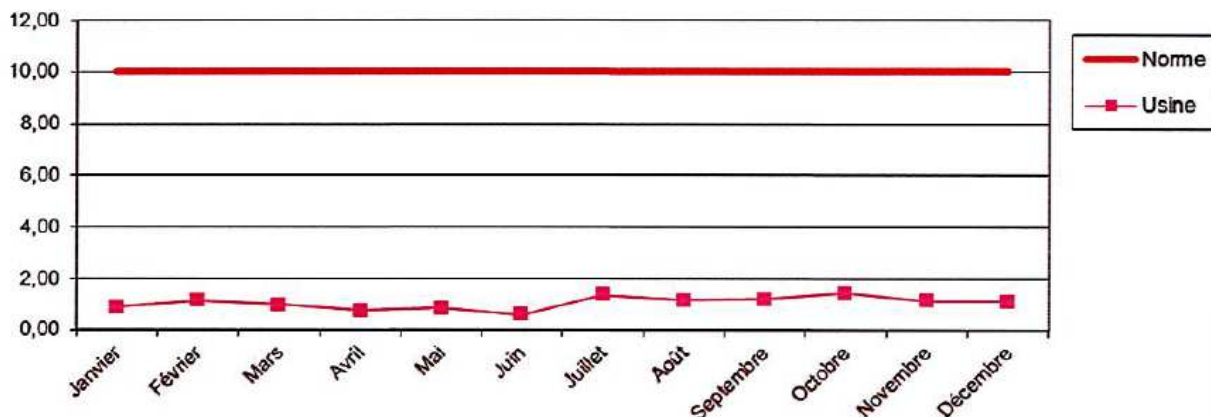
- **Les mesures journalières**

Les rejets atmosphériques contrôlés en continu
 Rappel des valeurs réglementaires

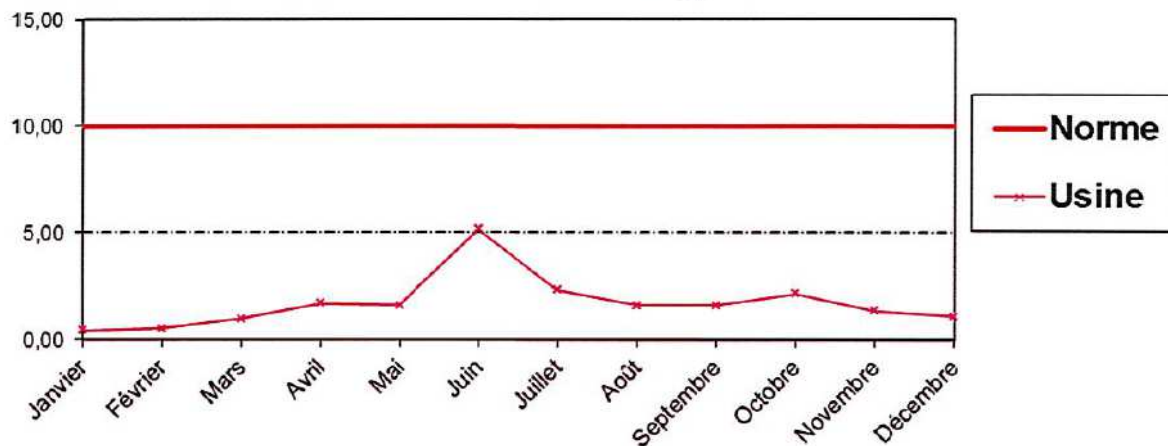
Paramètres	Valeur en moyenne journalière	Valeur en moyenne sur une demi-heure
Poussières totales	10 mg/m ³	30 mg/m ³
Substances organiques à l'état de gaz ou de vapeur exprimées en carbone organique total (COT)	10 mg/m ³	20 mg/m ³
Chlorure d'hydrogène (HCl)	10 mg/m ³	60 mg/m ³
Fluorure d'hydrogène (HF)	1 mg/m ³	4 mg/m ³
Dioxyde de soufre (SO ₂)	50 mg/m ³	200 mg/m ³
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO ₂) exprimés en dioxyde d'azote pour les installations existantes dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes par heure ou pour les nouvelles installations d'incinération	200 mg/m ³	400 mg/m ³
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO ₂) exprimés en dioxyde d'azote pour les installations d'incinération existantes dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes par heure	400 mg/m ³	
CO	50 mg/m ³	100 mg/m ³

Les graphiques qui suivent traduisent des moyennes séquencées en mensualités sur l'année 2018. Ils ne sont pas le reflet de l'auto – contrôle séquencé en moyenne sur une demi-heure et sur 24 heures. Le contrôle par les services de l'Etat du respect des valeurs réglementaires est effectué à partir des bilans journaliers consultables au siège de la Communauté de communes.

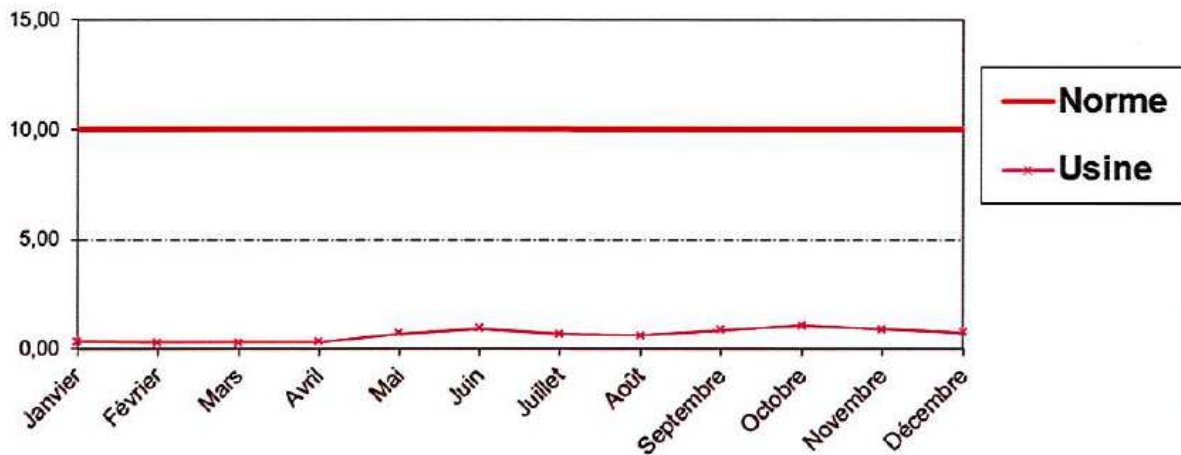
Teneur en COT Norme < 10 mg/nM3



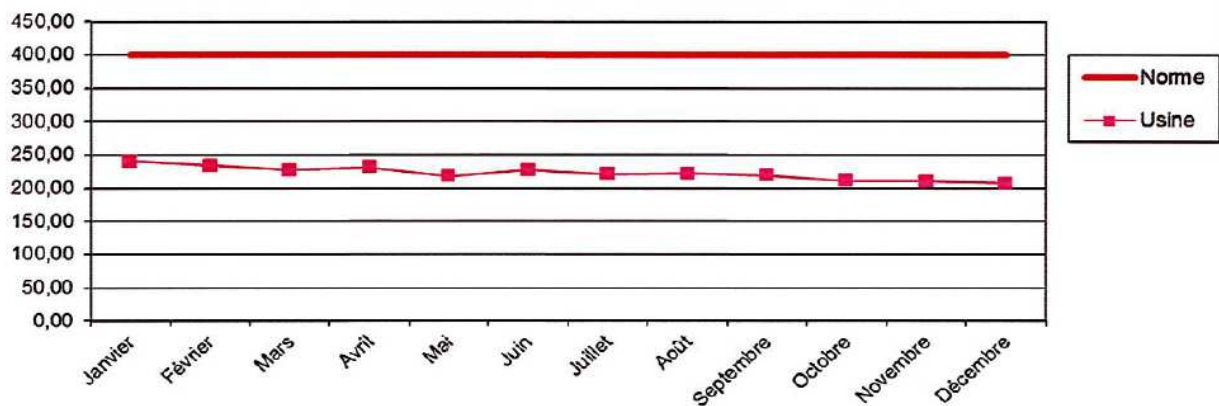
Teneur en HCl Norme < 10 mg/Nm3



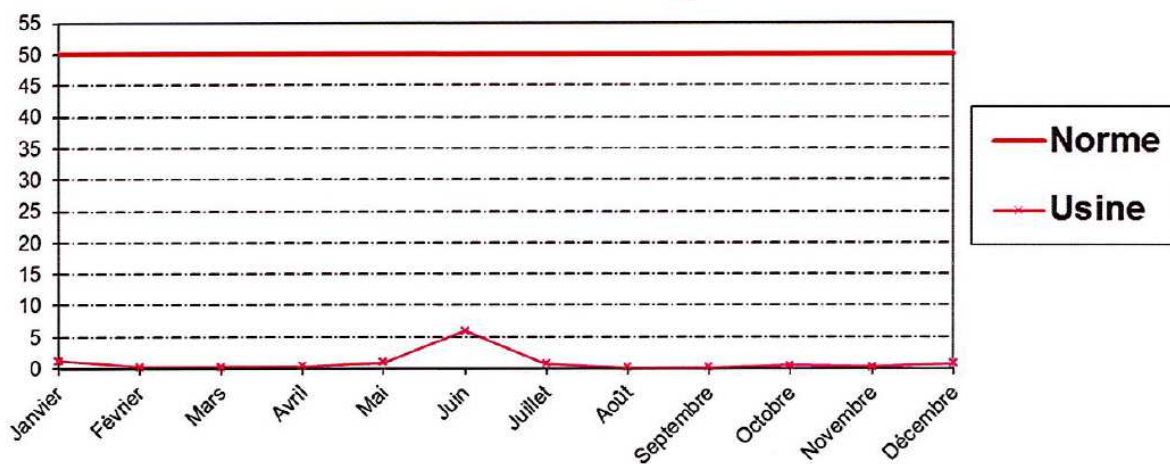
Teneur en poussières Norme < 10 mg/Nm3



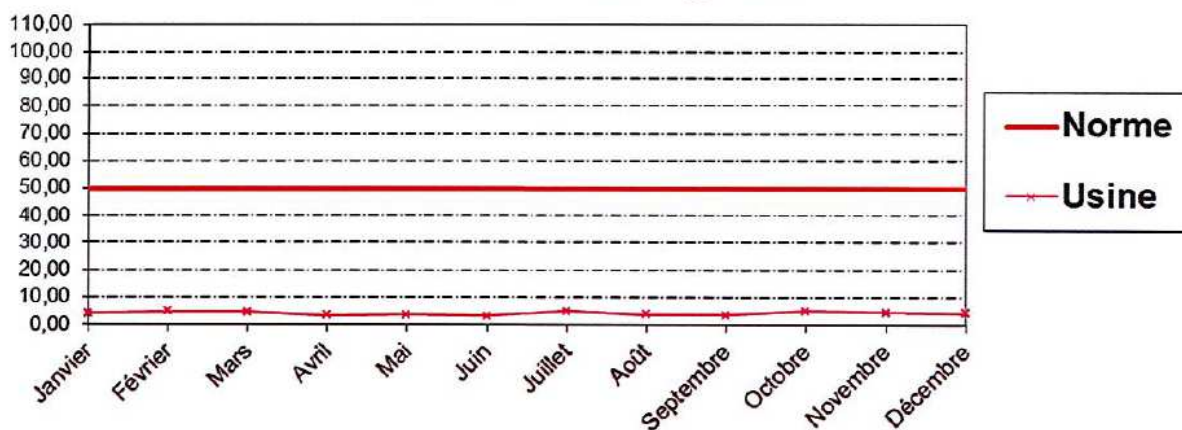
Teneur en Oxydes d'azote (NOX) Norme < 400 mg/nM3



Teneur en SO2 Norme < 50 mg/Nm3



Teneur en CO Norme < 50 mg/Nm3



○ Les mesures semestrielles réalisées par l'APAVE et IRH

Les deux analyses réglementaires effectuées montrent la conformité des rejets avec la réglementation.

Détermination sur gaz sec	Unité	Résultats du 1 ^{er} semestre 2018 rapportés à 11% d'O2	Résultats du 2 ^{ème} semestre 2018 rapportés à 11% d'O2	Valeurs réglementaires AP du 31/07/2008
Débit des fumées	Nm ³ /h	24 533	18 488	
Teneur en poussières	mg/Nm ³	2.9	1.51	30
Teneur en HCl	mg/Nm ³	2.2	3.6	60
Teneur en HF	mg/Nm ³	0.08	0.00	4
Teneur en SO ₂	mg/Nm ³	2.8	0.16	200
Teneur en COT	mg éq C/Nm ³	4.0	1,43	20
Teneur en CO	mg/Nm ³	4.0	2.07	100
Teneur en NO _x	mg éq NO ₂ /Nm ³	284.0	281.1	400
Teneur en Hg	mg/Nm ³	0.003	0,0005	0,05
Teneur en As+Co+Cr+Cu+Mn+Ni+Pb+Sb+V	mg/Nm ³	0.031	0.0075	0,5
Teneur en Cd+Ti	mg/Nm ³	0.05	0,00000	0,05
Dioxines et furannes	ng I-TEQ / Nm ³	0.0012	0.0025	0,1

○ La campagne annuelle de mesures environnementales

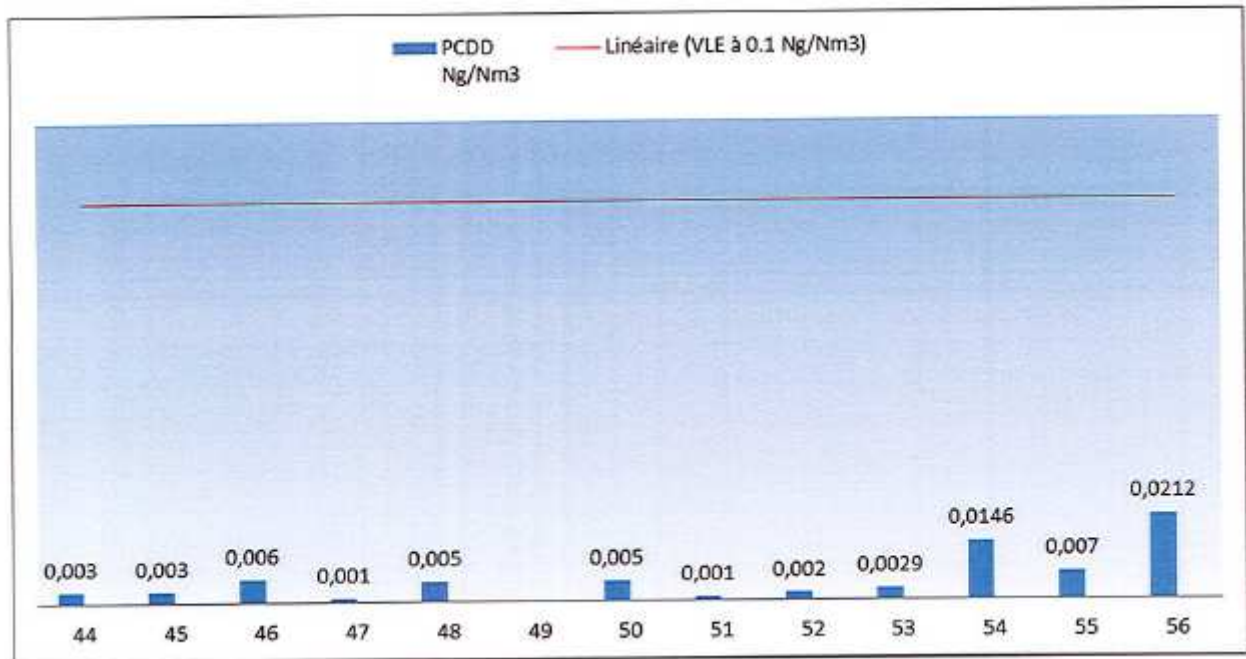
Cette campagne a été réalisée en avril 2018 par la société AAIR LICHENS dont le siège social est basé à Carquefou et a donné lieu à un rapport qui est consultable au siège de la Communauté de communes.

○ Les mesures en semi-continu des dioxines et furannes

Un historique des résultats est présenté dans le graphe ci-après, l'intégralité des résultats est consultable au siège de la Communauté de communes.

Historique des concentrations mensuelles en dioxines et furanes – 2018

Les résultats des analyses sont conformes à la réglementation.



En abscisse, l'échelle représente l'échelle temps. Treize cartouches ont été analysées dans l'année, une cartouche représentant 4 semaines de prélèvement.

- **Contrôle de la qualité des eaux souterraines**

Dans le cadre du contrôle de la qualité des eaux souterraines au niveau de l'UIOM, une campagne de mesures, confiée à la société Lithologic a été mise en œuvre en juin et juillet 2018.

Les résultats obtenus sont conformes à la réglementation en vigueur. L'intégralité des rapports est consultable au siège de la Communauté de communes.

- **Rejets aqueux**

- **Contrôle semestriel**

Les rejets aqueux en continu dans le milieu naturel doivent être surveillés dans des conditions définies à l'article 29 de l'arrêté du 20 septembre 2002. La Communauté de communes a choisi l'option zéro rejet, en stockant l'ensemble des eaux (eaux de pluie et eaux de process) avant de les réutiliser pour le refroidissement de fumées et des mâchefers.

Dans le cas d'un arrêt d'usine et d'une insuffisance de stockage, le trop plein est déversé en station d'épuration, ce qui s'est produit deux fois en 2018.

Afin de s'assurer de la compatibilité des rejets éventuels en station avec la réglementation, une mesure (un seul rejet) a été effectuée en 2018 par le Centre d'Analyses Environnementales.

Les analyses effectuées montrent la conformité totale des résultats avec la réglementation.

Paramètres	Unité	Résultats d'analyses	Résultats d'analyses	Seuils réglementaires
		15/06/2018	27/07/2018	
MES	mg/L	47	37	600
DBO5	mg O2/L	280	3	500
DCO	mg O2/L	593	491	1000
Phosphore total	mg/L	2.3	0,83	20
Azote Kjeldahl	mg/L	44	44	300
Arsenic	mg/L	0.018	0.0091	0,1
Cyanures libres	mg/L	0.1	0.005	0,1
Fluorures	mg/L	0.001	0.00028	15
Zinc	mg/L	0.15	0,12	1,5
Nickel	mg/L	0.013	0.0055	0,5
Chrome VI	mg/L	0.005	0,005	0,1
Plomb	mg/L	0.007	0,028	0,2
Cadmium	mg/L	0.001	0.001	0,05
Mercure	mg/L	0.0001	0.0001	0,03
Cuivre	mg/L	0.023	0.03	0,5
AOX	mg/L	0.0001	0.00005	5
Hydrocarbures	mg/L	0.0006	0.0007	5
Thallium	mg/L	0.01	0.005	0,05
Dioxines-furannes	ng/L	0.0239	0,0866	0,3

Seuils réglementaires = valeurs inscrites dans la convention de rejet + arrêté ministériel du 20/09/02 modifié

- **Le contrôle des déchets et sous-produits**

Ce contrôle intéresse les mâchefers (les résidus solides de l'incinération). Les lots trimestriels de mâchefers produits par l'usine d'incinération de Plouharnel sont analysés conformément à l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011, ces mâchefers sont traités sur une IME située à la Vraie Croix.

Comportement à la lixiviation		
Paramètres	Seuil à respecter V 1 en mg/kg	Seuil à respecter V 2 en mg/kg
Quantités (T)		
pH		
As / Arsenic	0,6	0,6
Ba / Baryum	56	28
Cd / Cadmium	0,05	0,05
Cr VI / Chrome hexavalent	2	1
Cu / Cuivre	50	50
Hg / Mercure	0,01	0,01
Mo / Molybdène	5,6	2,8
Ni / Nickel	0,5	0,5
Pb / Plomb	1,6	1
Sb / Antimoine	0,7	0,6
Se / Sélénium	0,1	0,1
Zn / Zinc	50	50
F ⁻ / Fluorures	60	30
Cl ⁻ / Chlorures *	10 000	5 000
SO ₄ ²⁻ / Sulfates *	10 000	5 000
FS / Fraction soluble *	20 000	10 000

Résultats d'analyse			
Lot du mois de Mars 2018	Lot du mois de juin 2018	Lot du mois d'août 2018	Lot du mois de décembre 2018
1 530,5	1 376,14	835,12	1 731,20
11,8	11,85	11,25	12,15
0,01	0,01	0,01	0,01
0,53	0,56	0,30	2,71
0,005	0,005	0,005	0,005
0,29	0,12	0,18	0,10
9,43	5,81	5,40	7,13
0,001	0,002	0,001	0,001
1,58	0,87	0,69	0,78
0,05	0,05	0,07	0,05
0,57	0,26	0,05	0,49
0,35	0,27	0,41	0,13
0,02	0,02	0,01	0,01
0,89	0,03	0,50	1,07
1,1	1,0	1,0	1,1
3262	2 435	2 204	2 537
1176	808	995	207
15 630	16 400	15 140	19 890

* Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Teneur intrinsèque en éléments Valeurs seuils	
COT	30 g/kg de matière sèche
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6 mg/kg de matière sèche
PCB	1 mg/kg de matière sèche
Hydrocarbures	500 mg/kg de matière sèche
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche

Résultats d'analyses			
10,7	6,5	7,7	10,3
0,6	0,6	0,6	0,6
0,07	0,07	0,07	0,07
25	25	25	50
0,80	0,80	0,80	0,80
1,3	1,3	1,5	1,9

Classement du lot	V2	V2	V 2	V 2
-------------------	----	----	-----	-----

3. Les actions de tri et prévention des déchets du service

3.1 Objectifs de sensibilisation

Dans le cadre de ses missions de communication sur le tri et la prévention des déchets, la Communauté de Communes a mis en place différentes actions.

Des animations ont été proposées dans les écoles pour sensibiliser les futurs citoyens au geste de tri et à la réduction des déchets. Des visites du centre de tri ouvertes à tous les publics ont été organisées. Des animations ponctuelles lors de manifestations publiques ont eu lieu sur tout le territoire. Des formations à destination des professionnels en charge de la gestion des déchets ont aussi été réalisées. Enfin, des projets pour toucher le public estival comme le compostage ont été expérimentés en partenariat avec les campings du territoire.

Au total, ce sont plus de 4 500 personnes qui ont été rencontrés lors des opérations de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets lors de l'année 2018.

3.2 Animations scolaires



En 2018, des animations scolaires ont été proposées aux élèves de CE2 - CM1 - CM2 des écoles du territoire. Au total, ce sont 40 classes réparties sur 18 écoles qui ont été sensibilisées, ce qui représente 974 élèves du territoire et 44 adultes, soit 1 018 personnes rencontrées.

Animations scolaires réalisées en 2018 :

Ecole	Commune	Classe	Nombre d'élèves	Nombre d'adultes	
Saint Joseph	Plumergat	CM1 - CM2	25	1	
L'océan	Plouharnel	CM1 - CM2	22	1	
Saint Joseph	Plumergat	CE2 - CM1	24	1	
Saint Joseph	Plumergat	CE1	18	1	
Saint Joseph	Plumergat	PS / MS	32	2	
Saint Joseph	Plumergat	GS - CP	22	1	
Sacré Cœur	Brech	CE2 - CM1	30	1	
Joseph Rollo	Auray	CM2	24	1	
Joseph Rollo	Auray	CM1	24	1	
Joseph Rollo	Auray	CM2	26	1	
Pont Douar	Brech	CM1 CM2	21	1	
Pont Douar	Brech	CM1 CM2	22	1	
Pont Douar	Brech	CM1 CM2	21	1	
Les crevettes bleues	La Trinité-sur-Mer	CE1 - CE2 - CM1 - CM2	24	3	
Gabriel Deshayes	Auray	CM2	25	1	
Gabriel Deshayes	Auray	CM2	25	1	
Gabriel Deshayes	Auray	CM1	25	1	
Pont Douar	Brech	CE2	20	1	
Saint Joseph	Pluneret	CE2 CM1 CM2	18	1	
Notre-Dame des fleurs	Plouharnel	CE1 CE2	28	1	
Notre-Dame des fleurs	Plouharnel	CM1 CM2	26	1	
Saint Joseph	Pluneret	CM1 CM2	26	1	
Per Jakez Hélias	Belz	CE2 CM1	24	1	
Per Jakez Hélias	Belz	CM1	27	1	
Per Jakez Hélias	Belz	CM2	27	1	
Ecole Sainte Marie	Ploemel	CM1 - CM2	18	1	
Ecole Eric Tabarly	Saint Pierre Quiberon	CM1 CM2	22	1	
Ecole Sainte Marie	Ploemel	CM1 - CM2	22	1	
Ecole Saint Joseph	Pluneret	CM1 - CM2	26	1	
Ecole Notre Dame	La Trinité-sur-Mer	CE 2 CM1 CM2	15	2	
Ecole Sainte Thérèse	Auray	CM2	30	1	
Ecole Sainte Thérèse	Auray	CM1	28	1	
Ecole Sainte Thérèse	Auray	CE2 CM1	21	1	
Les deux rivières	Crac'h	CM2	27	1	
Ecole Sainte Thérèse	Auray	CM1 CM2	25	1	
Ecole Joseph Rollo	Pluvigner	CE2 CM1	25	1	
Ecole Joseph Rollo	Pluvigner	CM2	27	1	
Joseph Rollo	Pluvigner	CM1	27	1	
Joseph Rollo	Pluvigner	CE2 CM1 CM2	28	1	
Ecole les deux rivières	Crach	CM2	27	1	
TOTAL			974	44	1018

3.3 Visites du centre de tri

Une visite du centre de tri de Vannes est également proposée aux écoles en complément de l'intervention en classe. Ces visites sont aussi organisées à d'autres occasions pour des groupes sur demande (associations, lycées, etc ...)

Au total, 669 personnes du territoire ont pu visiter le centre de tri en 2018. A noter que parmi les visiteurs, les élèves des écoles du territoire et leurs enseignants ont déjà été sensibilisés lors d'intervention en classe par les animateurs de la Communauté de Communes.



Visites du centre de tri du SYSEM effectuées en 2018 :

Groupe	Commune	Visiteurs enfants	Visiteurs adultes	
Groupe d'usagers	Auray	2	10	
Ecole Joseph Rollo	Auray	37	6	
Ecole Joseph Rollo	Auray	37	6	
Ecole Pont Douar	Brech	51	6	
AMISEP	Auray	5	1	
Ecole Pont Douar	Brech	48	6	
Sacré Cœur	Brech	30	4	
Crevettes Bleues	La Trinité-sur-Mer	24	4	
Notre-Dame des Fleurs	Plouharnel	54	6	
Per Jakez Hélias	Belz	27	3	
Per Jakez Hélias	Belz	51	6	
Sainte Thérèse	Auray	45	6	
Sainte Thérèse	Auray	30	4	
Joseph Rollo	Pluvigner	45	6	
Joseph Rollo	Pluvigner	45	6	
Les deux rivières	Crac'h	53	5	
TOTAL		584	85	669

3.4 Manifestations

Les animateurs de la Communauté de communes ont participé à différentes manifestations publiques en 2018, comme des comices agricoles, ou fêtes locales, qui sont des occasions de communiquer sur les thèmes du tri et de la prévention des déchets, via la tenue de stands. 3070 personnes ont pu être rencontrées à l'occasion de ces événements.



D'autres manifestations à l'initiative de la Communauté de Communes ont aussi été réalisées, notamment lors de la semaine de réduction des déchets, où un programme d'animations a été élaboré.



Atelier gravure sur carton avec « Karton de Breizh » – SERD 2019



Atelier Furoshiki à Cap Ressourcerie – SERD 2019

Animations lors de manifestations publiques :

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés
EXERCICE 2018

Animation	Commune	Contexte		
Stand tri prévention / atelier récup' art	Auray	Festival Jeux d'hivers	70	30
Stand tri prévention / compostage	Plouharnel	nettoyage de plage - Initiative océane	3	2
Animation compostage / lombricompost / tri avec des groupes scolaires	Pluvigner	Semaine du jardinage	30	4
Animation compostage / lombricompost / tri avec des groupes scolaires	Pluvigner	Semaine du jardinage	27	3
Animation compostage / lombricompost / tri avec des groupes scolaires	Pluvigner	Semaine du jardinage	23	5
Stand compostage et paillage / tri des déchets	Belz	Semaine des alternatives aux pesticides	5	10
Animation compostage / lombricompost / tri avec des groupes scolaires	Pluvigner	Semaine du jardinage	25	4
Stand compostage / gaspillage alimentaire	Ploemel	Semaine des alternatives aux pesticides	5	20
Présentation du métier d'animateur tri prévention	Auray	Forum des métiers	30	5
Stand compostage / tri et réduction des déchets	Brech	Bourse aux plantes / chasse aux œufs	25	10
Tri et réduction des déchets	Auray	Vide grenier de l'école du Loc'h	25	25
Gaspillage alimentaire, compostage, jardinage au naturel	Auray	Défi familles - Apéro compost	2	13
Gaspillage alimentaire, compostage, jardinage au naturel	Auray	Défi familles - Apéro compost	0	10
Gaspillage alimentaire, compostage, jardinage au naturel	Auray	Défi familles - Apéro compost	0	10
Ramassage et tri des déchets collectés	Saint Pierre Quiberon	Nettoyage de plage - Rotaract	2	15
Tri et réduction des déchets / stand jeux pour public scolaire	Auray	Comice Agricole	400	50
Strand tri et prévention / PCAET	Auray	Comice Agricole	100	120
Strand tri et prévention / PCAET	Locoal-Mendon	Fête du lait Bio	20	30
Stand tri et réduction des déchets	Auray	Paddle Trophy	20	30
Stand tri et réduction des déchets	Auray	Paddle Trophy	20	30
Strand tri et prévention / PCAET	Camors	Comice Agricole	50	60
Ramassage et tri des déchets collectés	Saint Pierre Quiberon	Animation nettoyage de plage	11	4
Tri et réduction des déchets, Gaspillage alimentaire, compostage, jardinage au naturel	Erdeven	Marché	4	15
Tri et réduction des déchets, Gaspillage alimentaire, compostage, jardinage au naturel	St-Pierre Quiberon	Marché	8	26
Strand tri et prévention / PCAET	Locoal-Mendon	Comice Agricole	50	60

Tri et réduction des déchets, Gaspillage alimentaire, compostage, jardinage au naturel	Saint Pierre Quiberon	Marché		
Tri et réduction des déchets, Gaspillage alimentaire, compostage, jardinage au naturel	Erdeven	Marché	15	35
Tri et réduction des déchets ; compostage ; gaspillage alimentaire	La Trinité-sur-Mer	Trophée des multicoques	55	52
Tri et réduction des déchets ; compostage ; gaspillage alimentaire	La Trinité-sur-Mer	Trophée des multicoques	58	74
Tri et réduction des déchets ; compostage ; gaspillage alimentaire	La Trinité-sur-Mer	Trophée des multicoques	35	49
Tri et réduction des déchets ; compostage ; gaspillage alimentaire	La Trinité-sur-Mer	Trophée des multicoques	17	24
Développement Durable, le bocage	Auray	Journée citoyenne (Lion's Club)	200	10
Ramassage et tri des déchets collectés, temps de dégradation	Ploemel	Nettoyons la Nature	50	8
Compostage, jardinage au naturel, gaspillage alimentaire et tri des déchets	Auray	Plantes en fête	10	50
Compostage, jardinage au naturel, gaspillage alimentaire et tri des déchets	Auray	Plantes en fête	30	100
Compostage	Crac'h	Apéro compost	1	10
Compostage, jardinage au naturel, gaspillage alimentaire et tri des déchets	Brech	Ramène ta pomme!	2	38
Tri et réduction des déchets ; compostage ; gaspillage alimentaire ; Bois énergie ; PCAET	La Trinité-sur-Mer	Village des possibles	75	75
Tri et réduction des déchets ; compostage ; gaspillage alimentaire ; Bois énergie ; PCAET	La Trinité-sur-Mer	Village des possibles	75	75
Atelier récup art (déco de Noël) / Produits ménagers naturels / Atelier cartonnage	Auray	SERD	19	40
Broyage déchets verts, jardinage au naturel, compostage	Pluvigner	SERD	0	30
Apéro compost	Crac'h	SERD	0	1
Atelier Furoshiki / Photophores	Crac'h	SERD	5	40
Broyage déchets verts, jardinage au naturel, compostage	Belz	SERD	0	20
Atelier récup art (déco de Noël) / Produits ménagers naturels / Atelier cartonnage	Auray	SERD	20	41
Tri et réduction des déchets ; compostage ; gaspillage alimentaire	Carnac	Stand marché	0	5
Atelier Furoshiki	Auray	Noël des Possibles	0	60
TOTAL			1627	1443
				3070

3.5 Formations adultes et accompagnement des professionnels

Des formations au tri et à la réduction des déchets ont été réalisées auprès du personnel de différentes structures du territoire. Au total, ce sont 79 personnes qui ont été sensibilisées sur ces thématiques.

Formations et réunion d'informations destinées aux professionnels et aux publics adultes :

Etablissement	Commune	Thématique	Personnel sensibilisé
AMISEP	Auray	Tri et réduction des déchets	15
Centre des Monuments Nationaux	Carnac	Tri et réduction des déchets	5
Centre des Monuments Nationaux	Carnac	Tri et réduction des déchets	6
Espace de Coworking L'Argonaute	Auray	Tri et réduction des déchets	10
Hôtel Best Western	Carnac	Tri et réduction des déchets	7
AMISEP + Sauvegarde 56	Auray	Tri et réduction des déchets	11
Thalasso thérapie Thalazur	Carnac	Eco-gestes au travail	5
Résidence Candélys	Landévant	Tri et réduction des déchets	15
Thalasso thérapie Thalazur	Carnac	Eco-gestes au travail	5
TOTAL			79

Les animateurs ont également rencontrés différents professionnels soucieux de mettre en place ou d'optimiser le tri et leur gestion des déchets. Conseils et matériel (signalétique, documentation, composteurs...) ont pu leur être fournis à l'issue de cette rencontre.

Parmi les professionnels rencontrés on peut citer :

- La conserverie La Belle-Isloise (Quiberon) : conseils pour la mise en place du tri dans l'espace restauration du personnel
- FJT Agora (Auray) : accompagnement pour développer l'activité de compostage sur site
- Thalasso Thalazur (Carnac) : Rencontre et conseils pour optimiser la collecte des déchets recyclables
- EHPAD (Quiberon) : Rencontre et conseils pour optimiser la collecte des déchets recyclables

3.6 Accompagnement des campings au tri et au compostage

Dans la continuité du programme d'accompagnement des campings au tri et à la réduction des déchets développé lors de la saison juillet-août 2017, la Communauté de communes a réitéré l'opération en recrutant deux personnes en renfort pour assurer la mission de sensibilisation saisonnière.

Comme l'an dernier, des outils de communication ont été distribués dans les campings à destination des vacanciers (mémo-tri multilingues, jeu de société prédécoupé sur le thème de la prévention).

Des outils techniques ont également été mis à dispositions du personnel et des gérants de campings (affiches, boîtes à piles, sacs jaunes, etc...).

Un accompagnement des gérants et du personnel a également été proposé afin de faciliter et d'ancrer la démarche dans le temps (formation tri et compostage, diagnostic local poubelle, conseils...). Le personnel du camping devient ainsi un relais pour transmettre le message de sensibilisation auprès de la clientèle.

En 2018 ce sont les animations auprès du public qui ont suscitées l'intérêt des gérants de campings. En revanche, les demandes de composteurs ont été inférieures à 2017.

Ont également été rencontrés cette année, des centres de vacances intéressés par le même sujet.

Chiffres clés sur le programme d'accompagnement des campings

- Au total, ce sont 44 campings qui se sont engagés dans la démarche entre juin et août 2018, dont 4 ont souhaité mettre en place le compostage.
- 15 campings ont accepté de suivre une formation au tri et à la réduction des déchets dont 8 gérants et 27 employés.
- Bien que difficile à estimer compte-tenu des nombreux paramètres à prendre en compte, En moyenne l'action a permis de réduire la production de déchets des campings partenaires d'environ 4% sur la période juillet / août 2018 par rapport à juillet / août 2017.



Matériel distribué dans les campings durant la saison 2018

Tri	
Boîtes à piles	48
Sacs jaunes	9770
Mémos A6	18550
Affiches A2 recettes du tri	69
Autocollants bacs	817
Jeux des vacances durables	2535
Compostage	
Composteurs	13
Panneaux recettes du compostage	7
Bio-piques	7
Bio-seaux	77
Broyat	1580 litres
Bio-sacs	15 rouleaux
Affichettes	13



LES INDICATEURS FINANCIERS

1.1. Le financement du service

Le service ordures ménagères est financé par la REOM sur les communes de BELZ, ETEL, ERDEVEN et LOCOAL- MENDON et par la TEOM et la redevance spéciale sur le reste du territoire.

- **La TEOM** est une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties et suit le sort de cette dernière. Le taux de la TEOM est fixé chaque année par l'assemblée délibérante. Deux zones de perception de la TEOM ont été définies en fonction de la fréquence moyenne hebdomadaire de ramassage des ordures ménagères, sur lesquelles des taux différents sont votés. Les taux de la TEOM votés par l'assemblée délibérante sont les suivants (deux zones de perception) :
 - 9,86 %
 - 10,54 %.
- **La REOM** est une redevance liée au service rendu.
- **La redevance spéciale** finance l'élimination des déchets produits par les commerces, artisans ou activités de service qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. Les professionnels assujettis à la redevance spéciale sont exonérés de la TEOM. Les principaux objectifs de cette redevance sont:
 - éviter de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages ;
 - contribuer à l'amélioration de la gestion du service d'élimination des déchets non ménagers en impliquant les producteurs.

La redevance spéciale est basée sur le nombre de bacs présentés par les professionnels à la collecte. Son coût est déterminé par la contenance du bac multiplié par le prix unitaire et le nombre de levées.

Les professionnels ne pouvant objectivement s'équiper de conteneurs sont soumis à une redevance forfaitaire.

1.2. Evolution des tarifs

<u>La TEOM</u>	zones	taux TEOM 2017	taux TEOM 2018	variation
	Auray	1	9,86%	9,86%
Brech	1	9,86%	9,86%	0%
Camors	1	9,86%	9,86%	0%
Carnac	2	10,54%	10,54%	0%
Crach	2	10,54%	10,54%	0%

Ile d' Hoëdic	1	9,86%	9,86%	0%
Ile d'Houat	1	9,86%	9,86%	0%
La Trinité Sur Mer	2	10,54%	10,54%	0%
Landaul	1	9,86%	9,86%	0%
Landévant	1	9,86%	9,86%	0%
Locmariaquer	2	10,54%	10,54%	0%
Ploemel	1	9,86%	9,86%	0%
Plouharnel	2	10,54%	10,54%	0%
Plumergat	1	9,86%	9,86%	0%
Pluneret	1	9,86%	9,86%	0%
Pluvigner	1	9,86%	9,86%	0%
Quiberon	2	10,54%	10,54%	0%
Saint Philibert	2	10,54%	10,54%	0%
Saint Pierre Quiberon	2	10,54%	10,54%	0%
Sainte Anne d'Auray	1	9,86%	9,86%	0%

A) La Redevance Spéciale Ordures Ménagères

	2017	2018	variation
prix au litre	0,0246 €	0,0246 €	0 %

La redevance pour les professionnels des communes de CAMORS, LANDAUL, LANDEVANT et PLUVIGNER

	2017	2018	variation
catégorie 0 <i>forfait minimum pour les entreprises qui ont ou pas de local professionnel et qui produisent une quantité de déchets réduite</i>	65 €	65 €	0%
catégorie 1 <i>bars, petits restaurants, commerces de bouche (boulangeries, boucheries, poissonneries ...), activités professionnelles qui ont une production moyenne de déchets (bureau avec quelques salariés, salons de coiffure, pharmacie, tabac, presse ...)</i>	266 €	266 €	0%

catégorie 2 <i>grands restaurants, grands magasins (alimentations, services, jardineries...) entreprises à dimension industrielle, discothèques</i>	574 €	574 €	0%
catégorie 3 <i>établissements d'accueil des personnes âgées, établissements scolaires du second degré, villages vacances, supermarché de classe 1</i>	1 150 €	1 150 €	0%
catégorie 4 <i>supermarché de classe 2</i>	2 873 €	2 873 €	0%
catégorie 5 <i>supermarché de classe 3</i>	12 642 €	12 642 €	0%

La redevance pour les professionnels de l'île de HOUAT

	2017	2018	variation
restaurants	355 €	355 €	0%
crêperies	235 €	235 €	0%
hôtels	355 €	355 €	0%
hôtels-restaurants	473 €	473 €	0%
collèges	118 €	118 €	0%
boulangeries	235 €	235 €	0%
surfaces alimentaires	473 €	473 €	0%

La redevance pour les professionnels ne pouvant pas objectivement s'équiper de conteneurs

	2017	2018	variation
restaurants ≤ 30 couverts	1 227 €	1 227 €	0%
restaurants >30 couverts et ≤ 60 couverts	1 841 €	1 841 €	0%
restaurants > 60 couverts	2 454 €	2 454 €	0%
crêperies	504 €	504 €	0%

boulangeries-pâtisseries	1 182 €	1 182 €	0%
poissonneries	482 €	482 €	0%
boucheries - charcuteries - traiteurs	1 182 €	1 182 €	0%
hôtels	573 €	573 €	0%
hôtels-restaurants	2 294 €	2 294 €	0%
commerces alimentaires	1 147 €	1 147 €	0%
restaurants scolaires	803 €	803 €	0%
restaurants des établissements scolaires du second degré	1 721 €	1 721 €	0%
établissements d'accueil des personnes âgées	1 721 €	1 721 €	0%

B) La Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères

	2017	2018	variation
Résidence principale 1 personne	124	124	0%
Résidence principale 2 personnes	158	158	0%
Résidence principale 3 personnes	198	198	0%
Résidence principale 4 personnes et plus	234	234	0%
Résidence secondaire	141	141	0%
Location saisonnière meublée studio & gîte	141	141	0%
5 gîtes et plus	668	668	0%
location partielle résidence principale	50	50	0%
Mobile home, caravane	141	141	0%
Chambre d'hôtes (par chambre)	17	17	0%
Campeur isolé	50	50	0%
campings & gros producteurs (prix au litre)	0,0246	0,0246	0%
Local commercial 1 ^{ère} catégorie (services, bars, artisans, mairies)	124	124	0%
Local commercial 1 ^{ère} catégorie ouvert 6 mois et moins	93	93	0%
Local commercial 2 ^{nde} catégorie (alimentation, boucherie, charcuterie, traiteur, boulangerie, pâtisserie, crêperie, hôtel, salle des fêtes, cantine)	668	668	0%

Local commercial 2 ^{nde} catégorie ouvert 6 mois et moins	501	501	0%
Local commercial 3 ^{ème} catégorie (supérette, port de plaisance ...)	1 703	1 703	0%
Restaurant < 30 couverts ouvert à l'année	668	668	0%
Restaurant 30 à 60 couverts ouvert à l'année	1 039	1 039	0%
Restaurant > 60 couverts ouvert à l'année	1 703	1 703	0%
Restaurant < 30 couverts ouvert 6 mois	501	501	0%
Restaurant 30 à 60 couverts ouvert 6 mois	779	779	0%
Restaurant > 60 couverts ouvert 6 mois	1 277	1 277	0%
Autres locaux spécifiques (maison de retraite, lycée, collège ...)	2 383	2 383	0%

1.3. Le coût du service

1.3.1. Montant annuel des dépenses

- Les charges financières

- L'annuité payée au cours de l'exercice s'est élevée à 213 371 €.
- Encours de la dette au 31/12/2017 : 624 408 €
- Encours de la dette au 31/12/2018 : 436 540 €
- Durée de vie résiduelle de l'encours : 5 ans
- Taux moyen de la dette : 4.49 %.
- Nombre de contrats de prêts : 1

- Les charges d'exploitation :

COMPETENCE COLLECTE	
charges de collecte continent	4 328 812 €
charges de collecte et transport maritime déchets îles	351 086 €
remboursement frais Houat et Hoëdic pour collecte	33 767 €
sacs jaunes	75 132 €
Lavage des colonnes	44 559 €
Assistant maîtrise ouvrage collecte	26 364 €

COMPETENCE DECHETERIES	
gestion et exploitation des 6 déchèteries	4 260 834 €

COMPETENCE TRAITEMENT	
exploitation UIOM	3 322 651 €
TGAP incinération	428 084 €

tri	670 813 €
Etudes environnementales	14 927 €
contrôle exploitant UIOM	41 719 €

Autres charges diverses	822 457 €
-------------------------	-----------

Intérêts de la dette	25 503 €
----------------------	----------

TOTAL DES CHARGES	14 446 708 €
--------------------------	---------------------

Montant annuel des recettes

1 Les produits des services

1. La TEOM

Produit global de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères encaissé en 2018 : **10 763 523 €**

2. La REOM

Produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères encaissé en 2018 :
1 392 480 €

3. La redevance spéciale

Produit de la redevance spéciale encaissé en 2018 : **568 729 €**

2 Les produits d'exploitation

○ Aides reçues dans le cadre du tri

- CITEO
 - Soutien à la tonne triée et à la communication locale : **1 618 119 €**
- Ecomobilier **59 073 €**
- Eco TLC **8 524 €**

○ Recettes perçues au titre de la valorisation des produits

Produits	Montant
Plastiques	155 847 €
Verre	147 390 €
Papiers	91 496 €
Cartons	38 441 €
Acier	30 131 €
Aluminium	4 524 €
Briques alimentaires	1 595 €
Total	469 424 €

Recettes des déchèteries

- Recettes perçues au titre de la valorisation des produits réceptionnés en déchèteries : 358 268 €

• Ferraille	170 256 €
• Cartons	134 455 €
• DEEE	53 557 €

- Produits des droits d'accès des artisans aux déchèteries : 101 107 €

Pour mémoire : l'accès des professionnels est limité à un volume de 3 m³ par jour, tous flux confondus. Le PTAC est limité à 3,5 tonnes. Les tarifs 2018 ont été fixés à :

• Gravats	9,18 €/ m ³
• Déchets verts	9,18 €/ m ³
• Tout-venant	14,91 €/ m ³
• Bois	14,91 €/ m ³

Total	459 375 €
--------------	------------------

○ Produits du traitement des ordures ménagères

➤ en provenance des particuliers et entreprises déposant directement à l'UIOM	6 806 €
➤ redevance versée par la CCBBO pour incinération déchets	242 044 €
➤ redevance versée par CNIM pour déchets tiers incinérés	140 604 €
➤ ferrailles issues de l'incinération	224 044 €
Total	613 498 €

RECAPITULATIF DES RECETTES

TEOM	10 763 523 €
REOM	1 392 480 €
REDEVANCE SPECIALE	568 729 €
PARTICIPATIONS	3 228 013.28 €
DIVERS	41 586 €
TOTAL DES RECETTES	15 994 332 €

Les déchets captés par la Communauté de communes en 2018 représentent 89 463 tonnes ; le prix de revient de la tonne d'ordures prise en charge par la Communauté de communes est de 125 €.

LES EVENEMENTS PRINCIPAUX AU COURS DE L'ANNEE 2018 ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

ÉVENEMENTS 2018

Finalisation de l'étude globale de gestion des déchets et choix des évolutions stratégiques sur l'ensemble de la filière déchets. Cette étude a permis d'élaborer et de voter le schéma directeur relatif à la gestion des déchets et à la valorisation des ressources en décembre 2018.

Ce schéma s'étend sur la période 2018- 2023, définit les actions à réaliser dans le cadre de la prévention, la pré-collecte, la collecte et le traitement. Le montant des investissements estimés sont estimés à 24,5 M€ H.T

Concomitamment au schéma, la collectivité s'est engagée dans une démarche d'économie circulaire. Sa candidature a été retenue à l'appel à projet TER lancé par l'ADEME.

La collectivité poursuit la modernisation du réseau des déchèteries : Réaménagement complet de la Déchèterie de Hoëdic, et lancement des études pour la création d'une déchetterie à Houat et la réhabilitation de la déchetterie de Quiberon.

Sur le volet collecte des déchets, la Communauté de communes continue la mise en place de colonnes enterrées dans le cadre des opérations de requalification du quartier du Gumenen à Auray.

Enfin, dans le cadre de la prévention et de la réduction des déchets, en phase avec le schéma, a été développé un programme d'actions spécifiques sur le tri et la prévention à destination des campings.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite et fin de la mise en place de colonnes enterrées dans le cadre des opérations de requalification du quartier du Gumenen à Auray.

Poursuite de la modernisation du réseau des déchèteries : mise en service de la déchèterie d'Hoëdic, réaménagement complet de la Déchèterie de Houat et lancement des travaux sur le site de Quiberon.

Etude sur la requalification de sites de Plouharnel et du Sclegen à Crach.

Mise en œuvre d'une démarche d'économie circulaire avec le lancement du projet TER.

Mise en œuvre du schéma communautaire déchets.

Date d'établissement du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président : 31 mai 2019

Date de présentation du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président à la Commission Consultative : 18 juin 2019

Date de présentation du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président au Conseil communautaire : 12 juillet 2019

LEXIQUE

DDS	Déchets diffus Spécifiques (déchets dangereux)
DEA	Déchets d'Equipements et d'Ameublement
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries)
DV	Déchets Végétaux
DGF	La population au sens DGF est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane
EL	Emballages Légers
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
JRM	Journaux Revues Magasines
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées (Ordures Ménagères résiduelles + collecte sélective)
PàP	Porte à Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
TV	Tout Venant
UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
VLE	Valeur Limite d'Exposition